



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Mardi 1<sup>er</sup> février 2023 – 18h30**

Date de convocation : 23 janvier 2022.

Date d'affichage : 8 février 2023.

L'an deux mil vingt et trois, le premier février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Bernard COTTIN, Michel-André ROCHETTE, Mmes Marie-Claude POTTIER, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Jacqueline GIRARD, Roselyne ARCELIN, Jocelyne REMIRE, Marie-Louise BOUVIER.

Membres excusés : Mme Suzanne CHANUT, Mme Laure SEYDOUX, M. Fabrice THERVILLE.

Membre absent : Mme Céline SANTE.

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Président remercie les membres du C.C.A.S. de leur présence. Il annonce les personnes excusées, et laisse ensuite la parole à Mme POTTIER.

**DELIBERATION**

**1/2023 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 5 décembre 2022.**

Madame Marie Claude POTTIER demande à l'ensemble des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**2/2023 - Approbation du compte administratif 2022**

Madame Marie-Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S. le compte administratif 2022 établi par le Président et qui se traduit comme suit :

- en section de fonctionnement :

- en dépenses : 15 049.24 €

- en recettes : 23 364.70 € soit un excédent de 8 315.46 €.

- en section d'investissement :

Néant.

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2022 présenté.

Pour : 10

Contre : 0  
Abstention : 0

### **3/2023- Approbation du compte de gestion 2022.**

Madame Marie Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S le résultat de l'exercice 2022 établi par Monsieur le Trésorier de Mâcon, à savoir :

Recettes de fonctionnement 2022 : 23 364.70 €

Dépenses de fonctionnement 2022 : 15 049.24 €

Soit un excédent d'exercice de 8 315.46 €.

Après prise en compte du résultat antérieur 2021 d'un montant de 4 141.70 € le solde d'exécution se porte à 12 457.16 €.

Au vu de cette présentation, les membres du CCAS autorisent le Président à signer le compte de gestion définitif.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **4/2023 - Affectation du résultat 2022.**

Madame Marie Claude POTTIER présente aux membres du C.C.A.S. le compte de résultat pour l'exercice 2022 qui se solde par un excédent global de fonctionnement de 12 457.16 €.

L'assemblée délibérante décide de reporter ce résultat au compte 002 en report à nouveau en fonctionnement.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **5/2023 - Budget primitif 2023.**

Monsieur Robert LUQUET présente aux membres du C.C.A.S. le budget primitif 2023 équilibré comme suit :

- en section de fonctionnement :

En dépenses et en recettes : 33 457.00 €

- en section d'investissement :

Néant.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2023 ainsi proposé.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Florence CHEVASSON fait savoir qu'elle a été sollicité par des familles pour une prise en charge financière des licences pour les adolescents qui pratiquent une activité à l'extérieur de la commune. Elle indique qu'il conviendrait également de réfléchir sur une prise en charge des adolescents qui participent aux activités de VIENS à Igé. Ces points seront travaillés pour être présentés au prochain CCAS.

### **POINT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.**

#### **Bilan des colis de Noël 2022.**

Mme Marie Claude POTTIER rappelle que les colis distribués aux personnes de 72 ans et plus étaient composés d'un ballotin de chocolats/pâtes de fruits, d'une bouteille de crémant et d'un sachet de biscuits. Il y a eu 116 colis distribués (79 pour les habitants de La roche Vineuse et 37 pour les résidents de l'Eau vive) plus les ballotins pour les personnes en établissements. Le coût total s'élève à 3 541.37 € soit 30.52 € par colis. Les membres du CCAS font savoir qu'il n'y a eu aucune remarque négative sur les colis mais que des retours positifs. Mme Marie Claude POTTIER remercie les membres du CCAS ainsi que les élus

pour la distribution. Il est rappelé que pour l'année 2023 l'âge est porté à 73 ans pour les colis et qu'il n'y aura pas de repas vu l'indisponibilité de la salle des fêtes.

### **Missions et projets pour 2023.**

Mme Marie Claude POTTIER fait savoir que les CCAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants. Ils sont tenus de procéder à :

- La domiciliation des personnes sans domicile fixe ou sans domicile stable, afin de leur permettre d'avoir une adresse postale pour ouvrir leurs droits sociaux et à l'instruction des demandes d'aide sociale légale ;
- L'analyse annuelle des besoins sociaux de la population ;
- L'accompagnement des demandes d'aide sociale.

Mme Marie Claude POTTIER indique que le CCAS intervient pour des aides financières ponctuelles, des aides et interventions programmées auprès des familles (CLEM, participation à certaines activités sportives et culturelles, accueils des nouveaux nés), interventions auprès des aînés (repas, colis), mise en place du plan canicule, aide numérique.

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT explique la mise en place des ateliers numériques et de l'assistance numérique.

Divers projets et axes d'interventions du CCAS seront étudiés pour la prochaine réunion paniers solidaires, précarité menstruelle, accès à la déchèterie pour les personnes sans véhicule...). Les membres du CCAS sont invités à transmettre leurs propositions avant la prochaine réunion.

### **Réflexion concernant l'utilisation d'un don.**

M. Robert LUQUET fait savoir qu'une personne qui souhaite rester anonyme a fait un don de 1 000€ au CCAS avec le souhait d'aider des familles en difficultés pour le restaurant scolaire. Une analyse des besoins au niveau des impayés du restaurant scolaire sera réalisée, afin de fournir une aide financière exceptionnelle grâce au don, pour des personnes domiciliées sur la commune.

### **Questions diverses.**

M. Robert LUQUET annonce la fermeture d'une classe à l'école pour la rentrée 2023-2024, suite à diminution d'effectif. Il fait savoir qu'il a envoyé un courrier à l'Education Nationale pour demander à conserver cette classe pour la qualité de l'enseignement. D'autre part, il a également interpellé le Député sur ce sujet.

M. Michel André ROCHETTE fait un point sur la demande de logement social faite par une famille hébergée dans un appartement communal. Suite à des démarches effectuées pour leur proposer un nouveau logement auprès des bailleurs sociaux, la famille a refusé le logement.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h00  
La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au 14 mars 2023 à 18h30.**